



## CABINET DU PREFET

-----

Service Interministériel des Affaires  
Civiles et Economiques de Défense  
et de la Protection Civile

-----

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION ANNUELLE DE LA COMMISSION D'INFORMATION AUPRES DE LA B.A. 113 A SAINT-DIZIER

La Commission d'Information (C.I.) s'est réunie le 13 décembre 2004 à la  
BASE 113 à SAINT-DIZIER à 9 H 45, sous la Présidence de Monsieur le Préfet.

#### Assistaient à cette réunion en qualité de membres:

##### Les représentants du Ministre de la DEFENSE

- Le Général de Corps Aérien RICOUR, Commandant de la Région Aérienne Nord
- Le Colonel GIRIER, Commandant de la BA 113
- Le Lieutenant-Colonel CRISNAIRE, Délégué Militaire Départemental

##### Les représentants des collectivités Territoriales

- Mme Régine COLLET, Conseillère Municipale de la ville de SAINT-DIZIER
- Mme LANDREA M. Annick, Maire d'HALLIGNICOURT
- M. Serge MARDON, Maire de LANEUVILLE AU PONT
- Mme Claudette VANNEAU, Maire de MOESLAINS
- M. Jacques FRANCOIS, Maire de VALCOURT

##### Les représentants des administrations civiles de l'Etat

- M. Daniel GERING, représentant l'Inspecteur d'Académie.
- M. Damien RAUX, Commissaire de police, Chef de la circonscription à St-Dizier
- M. Paul HELEU, Chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement.
- M. Roland DUFOUR, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Officier responsable du groupement Nord.
- M. Lionel BORTONDELLO, Inspecteur de l'Action Sanitaires et Sociale.
- M. Yves LAPLACETTE, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

##### Les représentants des Intérêts économiques et sociaux

- M. Jean-Louis COURTOUX, Président de la Chambre d'Agriculture
- M. Jean-Pierre TILLIER, Président du Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne
- M. Jean-Bernard HERGOTT, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne

##### Les représentants des associations agréées de protection de l'Environnement

- M. Claude COLLIN, Président de Nature Haute-Marne
- M. Charles CHOPINET, Administrateur à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- M. Jacques LOISEAU, administrateur du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne

Assistaient également

- M. Jacques LAUVERGNAT, Sous-Préfet de SAINT-DIZIER
- Mme Françoise NICOLAS, Adjointe au Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, secrétaire de la C.I.
- M. ISNARD, représentant l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
- M. CRESPIEN, Chef de projet au Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) accompagné de M. MERCIER
- M. MARTY, centre de VALDUC

Étaient excusés

- Mme la Directrice de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
- M. le Président de l'association Collectif Tournesols

Étaient invités mais non présents ou représentés

- M. le Président de la Fédération de La Pêche
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président du Pays Nord Haute-Marne

---

Monsieur le Préfet, président de la Commission d'Information, après avoir remercié les membres présents, ouvre la séance.

En préambule, Monsieur le Préfet rappelle qu'une Commission d'Information a été créée sur chaque site d'exploitation d'installations nucléaires.

La dissuasion nucléaire est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer le principe d'autonomie stratégique, dont découle notre politique de défense.

Si les Français, très majoritairement, souscrivent à la nécessité pour la France de disposer de cette garantie d'indépendance, ils attendent une information claire de la maîtrise des risques liés aux activités nucléaires.

En application du décret 2001-592 du 5 juillet 2001, des commissions d'information ont donc été créées par arrêtés ministériels en date du 17 juillet 2003 publiés au J.O. le 24 août 2003 sur huit sites nucléaires relevant du ministère de la Défense dont la B.A. 113 à Saint-Dizier.

Monsieur le Préfet attire l'attention des membres sur la mission principale de ces commissions qui est d'organiser sur chaque site, le dialogue entre les responsables de l'exploitation des activités nucléaires et des représentants tant de la société civile que des services de l'Etat.

Les commissions d'Information constituent le pendant des commissions Locales d'Information (CLI) créées en 1982 sur les sites nucléaires civils.

L'esprit de transparence qui a présidé à la conception des C.L.I. doit également inspirer les acteurs des C.I. Ces instances doivent notamment permettre aux représentants locaux d'exposer les préoccupations de la population.

La parole est alors donnée au Général RICOUR, Commandant de la Région Aérienne Nord qui, après avoir salué les membres de la Commission, se présente en indiquant notamment qu'il est responsable de 3 bases (LUXEUIL – SAINT-DIZIER – AVORD ) et précise qu'aucun incident n'a été signalé sur ces sites au cours de l'année.

Le Colonel GIRIER, après avoir présenté le programme de la journée donne la parole à Monsieur ISNARD, représentant l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le décret n° 2002-254 prévoit un appui technique des autorités de sûreté en vue de conseiller le Préfet pour un accident de transport de matière radioactive ou pour un accident sur une base nucléaire

Il présente l'organisation de l'IRSN ainsi que son rôle et ses moyens d'action.

Une astreinte composée d'un ingénieur et d'une équipe est activée 24/24H.

Cette équipe a pour mission d'établir un diagnostic en collectant les informations sur le lieu de l'accident, de faire un pronostic de l'évolution de la situation sanitaire et médicale sur une éventuelle défaillance supplémentaire afin d'anticiper la protection des populations, de proposer des actions sur les installations et d'effectuer des calculs de rayonnement sur carte.

La cellule mobile de l'institut est capable de se mobiliser en une heure avant de se transporter sur les lieux pour diriger la gestion technique des mesures, gérer les moyens de mesures et effectuer des prélèvements. Pour ces missions elle dispose d'un camion équipé en laboratoire. Les analyses réalisées sur place permettent de préconiser rapidement des traitements spécifiques selon les produits radiologiques détectés.

La parole est ensuite donnée à Monsieur CRESPIEN, chef de projet au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui expose les objectifs et les missions du CEA.

Le CEA a la direction des applications militaires (DAM) et est également exploitant des installations de SACLAY et CADARACHE.

Il a pour objectif de préparer et mettre en œuvre les moyens mis à la disposition des autorités militaires en cas d'accident ou d'incident à conséquences radiologiques.

De plus, il a pour missions :

- Expertise et conseil des autorités militaires
- Diagnostic ( analyse de la situation)
- Appuis techniques par des équipes spécialisées
- Pronostic pour la restauration du site
- Alerte et logistique

Monsieur CRESPIEN demande à Monsieur MARTY, attaché au centre de Valduc, de présenter le matériel spécialisé dans la protection de l'environnement dont une démonstration est prévue pour l'après-midi.

Le cours de la réunion se poursuit par l'intervention du Colonel GIRIER, Commandant de la B.A. 113 qui a pour but de rappeler rapidement les risques liés aux activités nucléaires de la base aérienne tout en précisant que le risque estimé est au niveau le plus faible.

Il insiste notamment sur la maîtrise des risques et la formation du personnel

a) Maîtrise des risques

- Conditions de stockage optimisées
- Pas de manipulation directe sur la tête de l'arme
- Manipulations sur vecteurs limitées
- Pas de déchet
- Dualité d'exécution pour tout contrôle
- Aucun risque d'explosion

Donc la probabilité d'incident est très faible

b) Formation du personnel

Les officiers de sécurité nucléaire (OSN) reçoivent une formation initiale sous forme de stages obligatoires dans des centres spécialisés puis une formation complémentaire sur site et entraînement sur maquette. Chaque étape de la formation est validée par l'OSN et L'OPNA. De plus il existe un suivi de la validité des qualifications.

Par ailleurs, des exercices selon leur type, ont lieu, tous les mois, tous les semestres et tous les ans.

Le Colonel GIRIER se dit prêt à répondre à toutes les questions des membres.

Monsieur COLLIN demande à se faire préciser la différence entre le CEA et l'IRSN

Monsieur. CRESPIN répond que le CEA est un expert auprès de l'autorité militaire et que l'IRSN, indépendant de l'exploitant, est un expert auprès du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection (DSND).

Le Lieutenant-Colonel CRISNAIRE fait remarquer que le site est effectivement bien protégé de la malveillance extérieure. Toutefois, il s'interroge sur l'existence de mesures de contrôle prises vis à vis des militaires et du personnel civil circulant librement sur la base.

Le Colonel GIRIER précise que l'approche des armes s'effectue toujours en équipe. Il n'y a donc pas de possibilité de s'isoler avec les armes. De plus il y a en permanence un contrôle visuel de l'ouverture des alvéoles des lieux de stockage des armes nucléaires.

M. le Préfet remercie les participants de leurs exposés clairs et précis portant sur les mesures de sécurité du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le Préfet de la Haute-Marne  
Président de la Commission d'Information



Alain WAQUET